

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 30 septembre 2025, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA25 08 0448** visant à approuver un projet particulier autorisant l'aménagement de 3 terrains sportifs extérieurs dans une cour latérale et arrière ainsi que d'un bâtiment accessoire sur le lot 1 238 505 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 24 novembre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 27 novembre 2025.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement